



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 10266

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur le devenir des 62 propositions élaborées en mars 2002 sur la modification du statut des assistantes maternelles. En effet, de nombreuses associations, à la tête desquelles l'UFNAFAAM (Union fédérative des associations de familles d'accueil et assistantes maternelles), qui compte aujourd'hui plus de dix-huit mille adhérentes, s'inquiètent de l'absence de suivi de ce dossier et de l'absence de mesures prises en faveur de la mise en place des propositions modificatives de leur statut. Nul n'ignore pourtant le rôle essentiel que jouent les assistantes maternelles dans nos sociétés contemporaines, et il serait dommage qu'un tel sujet ne soit pas abordé de façon bienveillante. Il souhaiterait connaître les intentions du ministère dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les assistantes maternelles accueillent chaque jour 650 000 enfants. Elles offrent aux familles un mode de garde très apprécié à la ville comme à la campagne. Cette profession souffre d'un manque de reconnaissance et bénéficie d'un statut qui ne semble plus adapté à la réalité de ses tâches et des évolutions de la société. Dans ce contexte, sur la base de 62 propositions émanant de trois groupes de travail, le ministre délégué à la famille conscient des difficultés de cette profession qui n'ont que trop duré, a entrepris de réformer son statut. Dans ce cadre, le cabinet du ministre délégué à la famille a reçu les différentes parties prenantes de cette réforme, dont l'Union fédérative des associations de familles d'accueil et assistantes maternelles (UFNAFAAM), le 6 janvier dernier. Le ministre délégué à la famille présentera, au cours de la conférence de la famille qui se tiendra au printemps 2003, un ensemble de mesures visant à réformer ledit statut.

Données clés

- Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE10266>

- Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 10266
- Rubrique : Professions sociales
- Ministère interrogé : famille
- Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

- Question publiée le : 13 janvier 2003, page 169
- Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1056